

Schweizerische Zertifizierungsstelle für Bauprodukte
Organisme suisse de certification pour produits de construction
Ente svizzero di certificazione per prodotti da costruzione
Swiss certification body for construction products



Notified body No. 2116

Certificat de constance des performances

2116-CPR-FT359-1

Conformément au règlement 305/2011/UE du parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement sur les Produits de Construction CPR), ce certificat établi pour les produits de construction

Produits préfabriqués en béton - Candélabres d'éclairage public

produit par ou pour

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

et produit dans l'usine de

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et la vérification de la constance des performances telles que décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 40-4:2005/AC:2006

sont appliquées selon le système 1+, que les caractéristiques de performance du produit ont été appliquées, et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites.

Le présent certificat a été délivré initialement le 27.08.2015. Ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative, sous réserve d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme de certification du contrôle de la production en usine.

Wildegg, 15. décembre 2016

Roland Weiss
Directeur



Schweizerische Zertifizierungsstelle für Bauprodukte
Organisme suisse de certification pour produits de construction
Ente svizzero di certificazione per prodotti da costruzione
Swiss certification body for construction products



Certificat de conformité du contrôle de la production en usine

2116-CPR-FT360-2

Conformément au règlement 305/2011/UE du parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement sur les Produits de Construction CPR), ce certificat établi pour les produits de construction

Produits préfabriqués en béton - Pieux de fondation

produit par ou pour

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

et produit dans l'usine de

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et la vérification de la constance des performances telles que décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 12794:2005 + A1:2007 / AC:2008

sont appliquées selon le système 2+, que les caractéristiques de performance des produits ont été appliquées, et que le contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Le présent certificat a été délivré initialement le 19.05.2016. Ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative, sous réserve d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme de certification du contrôle de la production en usine.

Wildegg, 15. décembre 2016

Roland Weiss
Directeur



Schweizerische Zertifizierungsstelle für Bauprodukte
Organisme suisse de certification pour produits de construction
Ente svizzero di certificazione per prodotti da costruzione
Swiss certification body for construction products



Certificat de conformité du contrôle de la production en usine

2116-CPR-FT360-3

Conformément au règlement 305/2011/UE du parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement sur les Produits de Construction CPR), ce certificat établi pour les produits de construction

Produits préfabriqués en béton - Mâts et poteaux

produit par ou pour

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

et produit dans l'usine de

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et la vérification de la constance des performances telles que décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 12843:2004

sont appliquées selon le système 2+, que les caractéristiques de performance des produits ont été appliquées, et que le contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Le présent certificat a été délivré initialement le 27.08.2015. Ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative, sous réserve d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme de certification du contrôle de la production en usine.

Wildegg, 15. décembre 2016

Roland Weiss
Directeur



Schweizerische Zertifizierungsstelle für Bauprodukte
Organisme suisse de certification pour produits de construction
Ente svizzero di certificazione per prodotti da costruzione
Swiss certification body for construction products



Certificat de conformité du contrôle de la production en usine

2116-CPR-FT360-4

Conformément au règlement 305/2011/UE du parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement sur les Produits de Construction CPR), ce certificat établi pour les produits de construction

Produits préfabriqués en béton - Éléments de structure linéaires

produit par ou pour

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

et produit dans l'usine de

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et la vérification de la constance des performances telles que décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 13225:2013

sont appliquées selon le système 2+, que les caractéristiques de performance des produits ont été appliquées, et que le contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Le présent certificat a été délivré initialement le 15.12.2016. Ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative, sous réserve d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme de certification du contrôle de la production en usine.

Wildegg, 15. décembre 2016

Roland Weiss
Directeur



Schweizerische Zertifizierungsstelle für Bauprodukte
Organisme suisse de certification pour produits de construction
Ente svizzero di certificazione per prodotti da costruzione
Swiss certification body for construction products



Certificat de conformité du contrôle de la production en usine

2116-CPR-FT360-1

Conformément au règlement 305/2011/UE du parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement sur les Produits de Construction CPR), ce certificat établi pour les produits de construction

Produits préfabriqués en béton - Escaliers

produit par ou pour

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

et produit dans l'usine de

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et la vérification de la constance des performances telles que décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 14843:2007

sont appliquées selon le système 2+, que les caractéristiques de performance des produits ont été appliquées, et que le contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

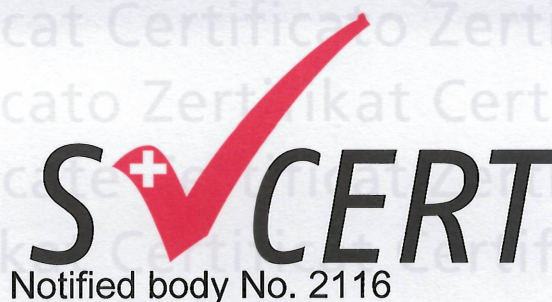
Le présent certificat a été délivré initialement le 27.08.2015. Ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative, sous réserve d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme de certification du contrôle de la production en usine.

Wildegg, 15. décembre 2016

Roland Weiss
Directeur



Schweizerische Zertifizierungsstelle für Bauprodukte
Organisme suisse de certification pour produits de construction
Ente svizzera di certificazione per prodotti da costruzione
Swiss certification body for construction products



Certificat de conformité du contrôle de la production en usine

2116-CPR-FT360-5

Conformément au règlement 305/2011/UE du parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement sur les Produits de Construction CPR), ce certificat établi pour les produits de construction

Produits préfabriqués en béton - Eléments de mur

produit par ou pour

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

et produit dans l'usine de

SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et la vérification de la constance des performances telles que décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 14992:2012

sont appliquées selon le système 2+, que les caractéristiques de performance des produits ont été appliquées, et que le contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Le présent certificat a été délivré initialement le 15.12.2016. Ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative, sous réserve d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme de certification du contrôle de la production en usine.

Wildegg, 15. décembre 2016

Roland Weiss
Directeur





Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

0093-02233

Conformément à la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) du 21 mars 2014 nous confirmons que le produit de construction

béton

produit par ou pour

SACAC AG

et fabriqué dans l'usine de production

Lenzburg

est soumis à un contrôle interne de production. Le contrôle interne de production est maintenu et adéquat.

Ce certificat confirme que toutes les exigences de la norme

SN EN 206:2013 + A1:2016

sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 6 avril 2011 et demeure valide tant que ni la norme, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrications dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, 4 juin 2019



Martin Weder
Directeur



Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch



Schweizerische Zertifizierungsstelle für Bauprodukte
Organisme suisse de certification pour produits de construction
Ente svizzero di certificazione per prodotti da costruzione
Swiss certification body for construction products



Notified body No. 2116

Certificat de constance des performances

2116-CPR-FT359-2

Conformément au règlement 305/2011/UE du parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement sur les Produits de Construction CPR), ce certificat établi pour les produits de construction

Rebloc[®]
Produits préfabriqués en béton -Dispositifs de retenue routiers

produit par ou pour
SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

et produit dans l'usine de
SACAC AG
Fabrikstr. 11
CH-5600 Lenzburg

atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et la vérification de la constance des performances telles que décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 1317-5: 2007 + A2: 2012 / AC: 2012

sont appliquées selon le système 1, que les caractéristiques de performance du produit ont été appliquées, et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites.

Le présent certificat a été délivré initialement le 16.03.2018. Ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative, sous réserve d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme de certification du contrôle de la production en usine.



Wildegg, 16. mars 2018

Roland Weiss
Directeur

Schweizerische Zertifizierungsstelle für Bauprodukte
Organisme suisse de certification pour produits de construction
Ente svizzero di certificazione per prodotti da costruzione
Swiss certification body for construction products



Notified body No. 2116

Certificato di costanza delle prestazioni

2116-CPR-FT359-2

In conformità al Regolamento 305/2011/EU del Parlamento Europeo e del Consiglio del 9 marzo 2011 (Regolamento Prodotti da Costruzione o CPR), questo certificato si applica al prodotto da costruzione

Rebloc®

Sistemi di ritenuta sulle strade

Fabbricato da o per

SACAC AG

Fabrikstr. 11

CH-5600 Lenzburg

e fabbricato nello stabilimento di produzione

SACAC AG

Fabrikstr. 11

CH-5600 Lenzburg

Questo certificato attesta che tutte le disposizioni riguardanti la valutazione e la verifica della costanza della prestazione descritte nell'allegato ZA della norma

EN 1317-5: 2007 + A2: 2012 / AC: 2012

nell'ambito del sistema 1 sono applicati e che il prodotto soddisfa tutti i requisiti prescritti di cui sopra.

Questo certificato è stato emesso per la prima volta il 16/03/2018 e ha validità sino a che i metodi di prova e/o i requisiti del controllo della produzione in fabbrica stabiliti nella norma armonizzata, utilizzati per valutare la prestazione delle caratteristiche dichiarate, non cambino, e il prodotto e le condizioni di produzione nello stabilimento non subiscano modifiche significative, a meno che il certificato è stato sospeso o revocato dall'organismo di certificazione del controllo della produzione.



Wildegg, 16. marzo 2018

Roland Weiss
Direttore